



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**
Direction des affaires financières



Règles de diffusion des indicateurs statistiques de l'Observatoire Économique de la Défense (OED) et les limites des accès privilégiés

Conformément au principe d'impartialité et d'objectivité du code de bonnes pratiques de la statistique européenne¹, le service statistique public français (SSP) s'est engagé à annoncer à l'avance les dates et heures de parution des statistiques les plus importantes et à **donner accès aux publications des indicateurs statistiques à tous les utilisateurs au même moment et dans les mêmes conditions. Tout accès privilégié préalable à la diffusion accordée à un utilisateur extérieur est limité, contrôlé et rendu public. Il ne constitue pas une norme mais une tolérance.**

L'Observatoire Économique de la Défense (OED) donne accès aux publications (*EcoDef Statistiques*, *EcoDef Conjoncture* et *EcoDef Références*) de ses indicateurs statistiques à tous les utilisateurs en même temps et dans les mêmes conditions.

Le calendrier de diffusion du service mis à jour chaque semestre, annonce les périodes de diffusion auxquelles les publications des indicateurs statistiques sont mises en ligne.

Les indicateurs statistiques que produit l'OED sont publiés à 12 h au plus tard et peuvent être transmis :

- la veille de leur publication au plus tôt à 18h au cabinet du ministre, au directeur des affaires financières, au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale (DGGN) ;
- le jour même, au plus tôt 30 min avant la mise en ligne sur Internet aux agences de presse ;
- le jour même à l'heure de la publication aux journalistes de la presse audiovisuelle, écrite, en ligne et à tous les autres utilisateurs.

¹ Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne est disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/european-quality-standards/european-statistics-code-of-practice>

Ces acteurs privilégiés sont tenus de respecter un strict embargo : ils ne doivent pas rediffuser l'information avant qu'elle ne soit rendue publique. En cas de rupture de l'embargo, celui-ci est levé dans les meilleurs délais afin de rétablir l'égalité d'accès à l'information.

Les autres publications de l'OED (*EcoDef Études*) qui ne sont pas des indicateurs statistiques proprement dits, ne sont pas soumises à ces règles.

Le secrétaire général
de l'Observatoire Économique
de la Défense

Signé : Christian CALZADA

Annexe - Liste des indicateurs de l'OED soumis à embargo

Intitulé de l'indicateur	Catégorie 1 = Principaux indicateurs économiques (PIE) sensibles 2 = Autres PIE 3 = Autres indicateurs économiques soumis à embargo	Périodicité	Source	Heure de levée d'embargo	Bénéficiaires d'accès privilégié	Accès privilégié
Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M)	Catégorie 3	Trimestrielle	RAE-M (OED)	Au plus tard à 12h	Cabinet du ministre, Directeur des affaires financières (SGA)	La veille de la publication, après 18 heures
Indice de traitement brut - grille indiciaire des gendarmes (ITB-GI-G)	Catégorie 3	Trimestrielle	RAE-G (OED)	Au plus tard à 12h	Directeur des personnels militaires de la Gendarmerie nationale (DGGN)	La veille de la publication, après 18 heures
Rémunération des personnels militaires des Armées	Catégorie 3	Annuelle	RAE-M (OED)	Au plus tard à 12h	Cabinet du ministre, Directeur des affaires financières (SGA)	La veille de la publication, après 18 heures
Rémunération des personnels militaires de la gendarmerie nationale	Catégorie 3	Annuelle	RAE-G (OED)	Au plus tard à 12h	Directeur des personnels militaires de la Gendarmerie nationale (DGGN)	La veille de la publication, après 18 heures
Livraisons de matériels de guerre et matériels assimilés (MG)	Catégorie 3	Annuelle	DGDDI, Insee-SIRUS	Au plus tard à 12h	Cabinet du ministre, Directeur des affaires financières (SGA)	La veille de la publication, après 18 heures
Fréquentation touristique liée au tourisme de mémoire	Catégorie 3	Annuelle	Enquête de fréquentation touristique des lieux de mémoire (OED)	Au plus tard à 12h	Cabinet du ministre, Directeur des affaires financières (SGA)	La veille de la publication, après 18 heures
Paiements aux entreprises fournisseurs de la défense	Catégorie 3	Annuelle	Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD) (OED)	Au plus tard à 12h	Cabinet du ministre, Directeur des affaires financières (SGA)	La veille de la publication, après 18 heures
Départs en retraite des personnels militaires des Armées	Catégorie 3	Annuelle	DGFIP, Service des retraites de l'État	Au plus tard à 12h	Cabinet du ministre, Directeur des affaires financières (SGA)	La veille de la publication, après 18 heures
Départs en retraite des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale	Catégorie 3	Annuelle	DGFIP, Service des Retraites de l'État	Au plus tard à 12h	Directeur des personnels militaires de la Gendarmerie nationale (DGGN)	La veille de la publication, après 18 heures
Indicateur annuel de suivi statistique des PME fournisseurs "innovantes"	Catégorie 3	Annuelle	Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD) (OED), DGFIP	Au plus tard à 12h	Cabinet du ministre, Directeur des affaires financières (SGA)	La veille de la publication, après 18 heures